



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ STP® TRAITEMENT D'HUILE POUR MOTEURS À ESSENCE

Conformément au règlement (CE) no 453/2010

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial STP® TRAITEMENT D'HUILE POUR MOTEURS À ESSENCE  
No du produit 60300, 60450

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif d'huile  
Utilisations déconseillées Aucune contre-indication n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Armored Auto UK Ltd  
Unit 16, Rassau Industrial Estate  
Ebbw Vale  
Gwent NP23 5SD  
UK  
Tel: +44 1495 350234  
Fax: + 44 1495 350431  
euregulatory@armoredautogroup.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 1495 350234  
Lundi - Jeudi: 8.30 - 17.00  
Vendredi: 8.30 - 15.30

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

##### Classification (1999/45/CEE)

Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

##### Pour l'environnement

Ce produit contient une substance qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

##### Conseils De Prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# STP® TRAITEMENT D'HUILE POUR MOTEURS À ESSENCE

## 3.2. Mélanges

HUILE MINÉRALE		60-100%
No CAS :	No CE :	
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Non classé.	
ALKYLPHÉNATE SULFURISÉ DE CALCIUM À CHAÎNE LONGUE		1-4.9%
Classification (CE 1272/2008) Aquatic Chronic 4 - H413	Classification (67/548/CEE) R53.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Donner de l'air frais et garder au chaud et au repos, de préférence dans une position assise, confortable, le dos droit. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Ingestion

Garder à l'air frais, au chaud et au repos, de préférence en position assise, confortable, le dos droit. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Inhalation

L'inhalation des brouillards ou des vapeurs à des températures élevées peut causer une irritation respiratoire.

#### Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

#### Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

#### Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

#### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

# STP® TRAITEMENT D'HUILE POUR MOTEURS À ESSENCE

## Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

#### **Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. NE PAS TOUCHER la matière déversée. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer au-dessous de 100°C. Conserver à l'écart des substances pouvant s'oxyder.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Description Des Ingrédients**

Il n'y a pas de limite d'exposition pour cet/ces ingrédient(s).

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures d'ingénierie**

Endroit bien ventilé.

#### **Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

#### **Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.

#### **Autres Mesures De Protection**

Utiliser des crèmes barrières pour éviter le contact avec la peau.

#### **Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# STP® TRAITEMENT D'HUILE POUR MOTEURS À ESSENCE

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Brun foncé.
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)</b>	Données insuffisantes.
<b>Point de fusion (°C)</b>	Données insuffisantes.
<b>Densité relative</b>	0.882 @ 20 °C
<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	Données insuffisantes.
<b>Pression de vapeur</b>	Données insuffisantes.
<b>Taux d'évaporation</b>	Données insuffisantes.
<b>Facteur D'Évaporation</b>	Données insuffisantes.
<b>Valeur pH, Solution Concentrée</b>	Données insuffisantes.
<b>Viscosité</b>	3700 cSt @ 40 °C 300 cSt @ 100°C
<b>Solubilité (G/100G H2O@20°C)</b>	Données insuffisantes.
<b>Température de décomposition (°C)</b>	Données insuffisantes.
<b>Seuil D'Odeur, Bas</b>	Données insuffisantes.
<b>Point d'éclair (°C)</b>	> 135 °C Creuset fermé Pensky-Martens.
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Données insuffisantes.
<b>Propriétés explosives</b>	Données insuffisantes.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas connu.

## 9.2. Autres informations

Non déterminé.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Oxydants forts.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Polymérisation Dangereuse**

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les oxydants ou les agents réducteurs. Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

#### **Matières À Éviter**

Oxydants forts. Agents réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Non classifié dans la catégorie des substances spécifiquement toxiques pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

#### Danger par aspiration:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

#### HUILE MINÉRALE

#### Toxicité aiguë:

##### **Toxicité aiguë (DL50 orale)**

> 5000 mg/kg Rat

Informations sur les ingrédients.

##### **Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 5000 mg/kg Lapin

Informations sur les ingrédients.

##### **Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)**

> 2.18 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

Informations sur les ingrédients.

#### ALKYLPHÉNATE SULFURISÉ DE CALCIUM À CHAÎNE LONGUE

#### Toxicité aiguë:

##### **Toxicité aiguë (DL50 orale)**

> 5000 mg/kg Rat

Informations sur les ingrédients.

##### **Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 2000 mg/kg Lapin

Informations sur les ingrédients.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

# STP® TRAITEMENT D'HUILE POUR MOTEURS À ESSENCE

## Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Ne pas considéré comme toxique pour les poissons.

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

#### HUILE MINÉRALE

##### Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Ne pas considéré comme toxique pour les poissons.

#### ALKYLPHÉNATE SULFURISÉ DE CALCIUM À CHAÎNE LONGUE

##### Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Aucunes informations disponibles.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

#### HUILE MINÉRALE

##### Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

#### ALKYLPHÉNATE SULFURISÉ DE CALCIUM À CHAÎNE LONGUE

##### Dégradabilité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

#### HUILE MINÉRALE

##### Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

#### ALKYLPHÉNATE SULFURISÉ DE CALCIUM À CHAÎNE LONGUE

##### Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Mobilité :

Est absorbé par le sol et n'est pas considéré comme pouvant y être mobile.

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

#### HUILE MINÉRALE

##### Mobilité :

Aucune information disponible.

#### ALKYLPHÉNATE SULFURISÉ DE CALCIUM À CHAÎNE LONGUE

##### Mobilité :

Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

## 12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.

# STP® TRAITEMENT D'HUILE POUR MOTEURS À ESSENCE

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Généralités** Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

#### **Étiquettes De Transport**

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Législation UE**

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

#### **Classification de danger pour l'eau**

WGK 2

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

#### **Commentaires De Mise À Jour**

Délivré sous format GHS (CLP)

**Date de révision** 02-2013

**Révision** 10

**Remplace la date** 11-2012

#### **Phrases - R (Texte Intégral)**

NC Non classé.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### **Mentions De Danger Completes**

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## Avis De Non-Responsabilité

Les informations fournies ici sont déclarées exactes en l'état des connaissances de Clorox Europe Ltd et selon ses convictions, mais cependant elles ne constituent pas une garantie ni une déclaration, et elles ne devraient pas être interprétées comme telles, ni impliquer pour Clorox Europe Ltd une responsabilité légale quelle qu'elle soit. Toute information ou conseil donnés par Clorox Europe Ltd, en dehors de cette publication et concernant les produits Clorox Europe Ltd ou autres matières, sont également donnés de bonne foi. Il en va de la responsabilité du client, et de l'utilisateur, de s'assurer que les matières conviennent à l'usage qui en est fait. Pour les matières qui ne sont pas fabriquées ni fournies par Clorox Europe Ltd et qui sont utilisées à la place de, ou conjointement aux matières fournies par Clorox Europe Ltd, il en va de la responsabilité du client de s'assurer que toutes les informations techniques et autres concernant ces matières, sont fournies par le fabricant ou le nisseur. Clorox Europe Ltd décline toute responsabilité pour les données contenues dans ce document et qui peuvent être utilisées dans des conditions qui sont hors de notre contrôle, et dans des situations que nous ne connaissons pas. L'information contenue dans ce document est fournie à la condition que le client et utilisateur du produit détermine lui-même l'applicabilité du produit à l'usage auquel il le destine.